



## Conseil municipal du jeudi 17 mai 2018 à 20 heures 30

**PRESENTS** : BAYAUT Jean Marc, BERNADAS Laurence, BURGUETE Martine, CLABÉ Frédéric, COURREGES Jean-Yves, COUSSO PARGADE Didier, DELUGA Nathalie, FORGUES Alain, JOANCHICOY Jean-Luc, LALANDE Gérard, LALANNE Xavier, LAMARCADE Clotilde, LANGINIER Cécile, LATEULADE Catherine, MENDEZ Isabel, MIMIAGUE Jean-Pierre, MOUNOU Henri, SALIS Fabien, TUCOU Max

**ABSENTS ou EXCUSES** : CASTERES Sandrine par pouvoir à DELUGA Nathalie, CLERC Edith par pouvoir à MENDEZ Isabel, DARMAILLACQ Lydie par pouvoir à COUSSO PARGADE Didier, DEGANS Sandra, DUVIGNAU Philippe par pouvoir à MOUNOU Henri, ROBESSON Jocelyne par pouvoir à BAYAUT Jean Marc, ROUX Marc par pouvoir à FORGUES Alain

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** : LABORDE-RAYNA Philippe, directeur général des services

**Président de séance** : COURREGES Jean-Yves

**Secrétaire de séance** : BERNADAS Laurence

### 1- Tarifs des services périscolaires et extrascolaires, camps, participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, séjours linguistiques

Sur proposition de la commission « Scolaire et périscolaire », le Maire invite l'assemblée à fixer les tarifs des services de l'étude surveillée, de l'accueil extrascolaire, de l'accueil périscolaire, du restaurant scolaire, ainsi que les montants de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et de l'aide communale aux séjours linguistiques.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **FIXE** comme suit les tarifs des services périscolaire et extrascolaire, participations des communes au fonctionnement des écoles publiques et aide aux séjours linguistiques, à compter du 9 juillet 2018 :

#### Restaurant scolaire année scolaire 2018 - 2019 :

	QF≤650 €	651 – 899 €	900 – 1099€	1100 – 1499 €	1500 € et +
Enfant résidant dans la commune	2.85 €	2.90 €	3.00 €	3.10 €	3.15 €

Enfant non résidant dans la commune	3,95 €
Panier repas P.A.I	1,25 €
Repas pour les adolescents du centre socio-culturel	4,30 €
Repas adultes	4,30 €

#### Accueil périscolaire année scolaire 2018 - 2019 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin et soir

Forfait mensuel *	QF≤650 €	651 – 899 €	900 – 1099 €	1100 – 1499 €	1500 € et +
1er enfant	35.00 €	36.00 €	37.00 €	38.00 €	39.00 €
2ème enfant	28.35 €	29.35 €	30.35 €	31.35 €	32.35 €
A partir du 3ème enfant	18.60 €	19.60 €	20.60 €	21.60 €	22.60 €

Tarif horaire	2.80 €	2.90 €	3.00 €	3.15 €	3.30 €
---------------	--------	--------	--------	--------	--------

Goûter 0,60 €  
Majoration par ¼ d'heure après 19h00 3,00 €  
\* goûter compris

Activités supplémentaires :  
Tarif A : 0,60 €                      Tarif B : 3,00 €                      Tarif C : 3,60 €

**Accueil extrascolaire - Centre de loisirs** (mercredis et petites vacances année scolaire 2018 - 2019 ; vacances d'été 2018 et 2019) :

Pour les enfants résidant dans la commune :

	QF≤650 €	651 – 899 €	900 – 1099 €	1100 – 1499 €	1500 € et +
journée	6.20 €	8.15 €	9.70 €	12.30 €	13.80 €
1/2 journée avec repas	5.25 €	6.60 €	7.70 €	9.50 €	10.55 €
1/2 journée sans repas	2.25 €	3.60 €	4.70 €	6.50 €	7.55 €
Journée avec panier repas P.A.I.	4.45 €	6.40 €	7.95 €	10.55 €	12.05 €
1/2 journée avec panier repas P.A.I.	3.50 €	4.85 €	5.95 €	7.75 €	8.80 €

Majoration par ¼ d'heure après 18h30 pour les vacances et après 19 h pour le mercredi : 3,00 €

Activités supplémentaires :

Tarif A : 0,60 €                      Tarif B : 3,00 €                      Tarif C : 3,60 €

**Accueil extrascolaire - Centre de loisirs** (mercredis et petites vacances année scolaire 2018 - 2019 ; vacances d'été 2018 et 2019) :

Pour les enfants domiciliés hors de la commune :

	QF≤650 €	651 – 899 €	900 – 1099 €	1100 – 1499 €	1500 € et +
--	----------	-------------	--------------	---------------	-------------

journée	13.70 €	15.60 €	17.20 €	18.80 €	19.90 €
1/2 journée avec repas	10.50 €	11.85 €	12.95 €	14.05 €	14.90 €
1/2 journée sans repas	7.50 €	8.85 €	9.95 €	11.05 €	11.90 €
Journée avec panier repas P.A.I.	11.95 €	13.85 €	15.45 €	17.00 €	18.25 €
1/2 journée avec Panier repas P.A.I	8.75 €	10.10 €	11.20 €	12.30 €	13.15 €

Majoration par ¼ d'heure après 18h30 pour les vacances et après 19 h pour le mercredi : 3,00 €

#### Etude surveillée - forfait mensuel année scolaire 2018 - 2019 :

Enfants inscrits à l'horaire au périscolaire :

	QF≤650 €	651 – 899 €	900 – 1099 €	1100 – 1499 €	1500 € et +
4 jours par semaine	31.00 €	32.00 €	33.00 €	34.00 €	35.00 €
3 jours par semaine	22.75 €	23.75 €	24.75 €	25.75 €	26.75 €
2 jours par semaine	14.50 €	15.50 €	16.50 €	17.50 €	18.50 €

Enfants inscrits au forfait au périscolaire :

	QF≤650 €	651 – 899 €	900 – 1099 €	1100 – 1499 €	1500 € et +
4 jours par semaine	18.20 €	19.20 €	20.20 €	21.20 €	22.20 €
3 jours par semaine	13.20 €	14.20 €	15.20 €	16.20 €	17.20 €
2 jours par semaine	8.10 €	9.10 €	10.10 €	11.10 €	12.10 €

#### Séjours linguistiques année scolaire 2018 - 2019 :

Aide communale aux séjours linguistiques des élèves (de la classe de seconde à la classe de terminale) domiciliés dans la Commune : 48,80 €

#### Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques année scolaire 2018 - 2019 :

Participation financière établie à partir du potentiel financier hors coût de voirie (PFHV) du règlement du Département des Pyrénées-Atlantiques de soutien financier aux communes adopté le 16 février 2017 :

PFHV de 170,96 à 547,31 € / hab / an : 600 €

PFHV de 547,32 à 923,65 € / hab / an : 700 €

PFHV de 923,66 à 1300 € / hab / an : 800 €

PFHV de plus de 1300 € / hab / an : 900 €

- **FIXE** comme suit les tarifs des camps pour l'été 2018 : Camp pour enfants de 9 à 11 ans du 23 au

27/07/2018 : Tarif suivant le quotient familial :

- Inférieur ou égal à 650 € : 160 €

- 651-899 € : 170 €

- 900-1099 € : 185 €

- 1100-1499 € : 205 €

- A partir de 1500 € : 220 €

Camp pour enfants de 7 à 8 ans du 30/07/2018 au 03/08/2018 : Tarif suivant le quotient familial :

- Inférieur ou égal à 650 € : 185 €

- 651-899 € : 195 €

- 900-1099 € : 205 €

- 1100-1499 € : 215 €

- A partir de 1500 € : 230 €

Camp pour enfants de 6 à 8 ans du 20 au 24/08/2018 : Tarif suivant le quotient familial :

- Inférieur ou égal à 650 € : 155 €

- 651-899 € : 170 €

- 900-1099 € : 185 €

- 1100-1499 € : 210 €

- A partir de 1500 € : 225 €

Nuitée organisée au centre de loisirs pendant les vacances d'été 2018 : Tarif : 10.00 €

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

## 2 -Règlements des services périscolaire et extrascolaire

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les règlements du restaurant scolaire, de l'accueil extrascolaire, de l'accueil périscolaire, du transport scolaire et de l'étude surveillée.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les règlements du restaurant scolaire, de l'accueil extrascolaire, de l'accueil périscolaire, du transport scolaire et de l'étude surveillée,
- **CHARGE** le Maire de leur application.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

### **3- Dénomination de la voirie intérieure du groupement d'habitation « Le Clos des Barades »**

Le Maire expose à l'assemblée que la société Office 64 de l'Habitat, propriétaire du groupement de logements locatifs sociaux construit chemin Ferrère, demande la dénomination de la voie intérieure de l'opération.

Il précise que la voirie et les espaces publics feront ultérieurement l'objet d'une demande de transfert à la Commune. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette dénomination.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de dénommer cette voie « chemin Ripus » ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises.

Résultats de vote :

Pour : 25 voix Contre : 0 voix

Fait à Commune de Serres Castet, le 22 mai 2018

Le Maire

Jean-Yves Courrèges